



Esprit & vision d'entreprise

**ASSOCIATION
INITIATIVE PAYS DE LORIENT**

Association Loi 1901

Siège Social

**12 avenue de la Perrière
56324 LORIENT**

SIREN : 422 420 505

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

VISTA Audit
Le Mayereau
830 rue Pierre Landais
CS 85425
56855 CAUDAN Cédex
Tél. 02 97 76 20 54
Fax 02 97 76 77 21
contact@vista-conseil.com

www.vista-conseil.com

SARL au capital de 5 000 euros. Société de commissariat aux comptes. Membre de la compagnie régionale de Rennes. RCS Lorient 788 999 779

ASSOCIATION

INITIATIVE PAYS DE LORIENT

Association Loi 1901

Siège Social

**12 avenue de la Perrière
56324 LORIENT**

SIREN : 422 420 505

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

(ce rapport contient 19 pages)

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE PAYS DE LORIENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation relative au règlement comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le § « changements de méthodes » page 26 de l'annexe des comptes annuels, qui mentionne : « A compter de l'exercice ouvert le 01 janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03. Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes non significatifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement. »

Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les travaux d'audit ont porté sur l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport moral du trésorier et les documents adressés aux membres de votre association ne nous ont pas été communiqués, par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur la sincérité et la concordance des informations données avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A CAUDAN, le 22 mai 2026

**Société VISTA AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par François CAZEE**

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	436	436		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 428	4 428		339
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	30 145		30 145	30 145
Prêts	541 871	14 755	527 116	512 696
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	576 879	19 619	557 261	543 180
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	4 900		4 900	5 316
Charges constatées d'avance	340		340	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	300 000		300 000	300 000
Disponibilités	226 383		226 383	219 555
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	531 622		531 622	524 872
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)			1 088 883	1 068 052

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Maître de la rue - CS 85425
 530 Rue Pierre Landais
 56 854 CAUDAN Cedex
 Tel : 02 97 76 20 54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
 Siren : 788 999 779

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	333 235	341 246
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	333 235	341 246
Fonds propres avec droit de reprise	521 728	522 839
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	521 728	522 839
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	196 173	191 648
Excédent ou déficit de l'exercice	17 455	-4 596
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 068 591	1 051 136
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 068 591	1 051 136
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 321	14 100
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	528	2 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	443	339
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	20 292	16 915
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 088 883	1 068 052

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Maître de la CS 85425
 830 Rue des L'andais
 56 844 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02 97 76 20 34 - Email : contact@vista-audit.com
 Site : www.vista-audit.com

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	33 248	17 110
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	23 112	27 748
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		6 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	17	112
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	56 376	50 970
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	29 831	41 754
Aides financières		6 000
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	339	427
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	30 170	48 181
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	26 207	2 789
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		1 003
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 685	10 669
Reprises sur dépréciations et provisions	11 695	5 446
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	16 380	17 118
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 858	12 651
Intérêts et charges assimilées	17 752	9 376
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

VISTA AUDIT
 Commissaires aux Comptes
 Le Maître du C.A. 25425
 830, Rue Paul-Langevin
 56 854 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
 Siren : 788 999 779

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	24 610	22 027
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-8 230	-4 909
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 977	-2 120
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	522	2 476
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	72 756	68 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	55 301	72 684
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 455	-4 596
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	86 834	83 595
Bénévolat	57 937	57 960
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	144 771	141 555
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	86 834	83 595
Prestations en nature	57 937	57 960
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	144 771	141 555

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Maître des Comptes
 56 654 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02 97 76 20 54 - Email : caudan@vista-conseil.fr
 Site : www.vista-conseil.fr

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 088 883,36 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **17 454,98 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

- A la demande d'Initiative France, le compte de résultat d'Initiative Pays de Lorient est ventilé par budget (Budget fonctionnement/Budget Prêt).
- Les frais de recouvrement notamment Apibyz ont été réaffectés au budget prêt.

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mans - CS 85425
55000 - Les Landes
56654 CAUDRY Cedex
Tél : 02 97 16 20 54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 788 999 711

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association Initiative Pays de Lorient est l'une des 214 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Ce réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de cette association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneurs personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation de d'autres dispositifs notamment bancaires de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, l'association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, en amont et en aval de leur financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Initiative Pays de Lorient comme tout le réseau Initiative France est engagé dans un processus de qualité grâce à :

- Une charte d'éthique, un référentiel "métier", un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau,
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de la tête de réseau,
- Le projet stratégique du réseau.

Sur l'exercice 2025, Initiative Pays de Lorient a étudié 253 dossiers, présenté au Comité d'agrément 81 projets dont 71 ont été validés correspondant à 47 prêts accordés et décaissés en 2025 et 20 accordés non décaissés au 31 décembre 2025.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayreau - CS 85425
56000 Ruz - Pierre Landais
56000 CAUDAN Cedex
Tél : 02 97 10 20 00
Email : contact@vista-conseil.com

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	N/A
Mobilier	N/A
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	N/A
Outillage	N/A
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participations des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

A compter de l'exercice ouvert le 01 janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes non significatifs.

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayre - CS 85425
83000 La Seyne-sur-Mer
55 854 20154 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 788 908 779
Tél : 02 97 78 77 79

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement.

Ventilation du compte de résultat par budget

A la demande d'Initiative France, le compte de résultat de l'exercice clos au 31.12.2025 est présenté ventilé par budget (Budget Fonctionnement/Budget Prêts).

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Maire - CS 9425
530 Rue Pierre Landau
56 854 CAUDAN Cedex
Tel : 02 97 76 20 54 - Email : contact@vista-audit.com
Siren : 788 999 779

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	436			436
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 428			4 428
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	30 145			30 145
Prêts	532 288			541 871
Autres immobilisations financières				
TOTAL	567 296			576 879

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les immobilisations financières sont constituées de prêt d'honneur accordés par l'association à ses bénéficiaires. Les prêts d'honneur accordés aux porteurs de projets de création ou reprise d'entreprises constituent un prêt à personne sans intérêts et garantie personnelle.

Les prêts d'honneur sont portés en immobilisations financières à partir du déblocage de ces prêts.

Les prêts d'honneur font l'objet d'une garantie BPI à hauteur de :

- 50 % en cas de reprise,
- 70 % en cas de création ex nihilo.

ASTA AUDIT
Commissaire aux Comptes
Le Pays de Lorient
330 Rue de la République
56100 Lorient
Siret : 782 336 6179
Tél : 02.97.76.20.54 - E-mail : asta-audit@asta-conseil.com

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			436			436
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			4 089	339		4 428
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			4 524	339		4 863

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayreau - CS 85425
 830 Rue Pierre Landais
 56 654 CAUDAN Cedex
 Tél : 02 97 76 20 54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
 Siren : 788 999 779

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts	19 592	6 858	11 711	14 755
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	19 592	6 858	11 711	14 755

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les provisions sur prêts :

Une provision est constatée dès lors qu'une perte sur un contrat devient probable.

Les risques identifiés sur les prêts d'honneur sont évalués de manière individuelle par le comité des risques.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base des soldes de prêts nets de couverture par garantie selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde,
- Au delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde,
- Au delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde,

Un comité de gestion des risques a été constitué en 2024 pour abriter les provisions sur créances.

Les pertes sur prêts :

Les pertes définitives sur prêt d'honneur sont constatées dès lors que l'ensemble des recours possibles a été exercé, afin de constater l'irrecouvrabilité du prêt.

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
L. Mayereau - CS 85425
83000 La Seyne-sur-Mer
55 835 CAUDAN Cedex
Tél : 02 97 76 20 34 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 788 999 779

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	541 871	541 871		
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 316	5 316		
Charges constatées d'avance	340	340		
TOTAL	547 527	547 527		
Prêts accordés en cours d'exercice	785 822			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	243 950			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance		
Charges constatées d'avance	340	
TOTAL	340	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	341 246			8 011	333 235
Fonds propres avec droit de reprise	522 839			1 110	521 728
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	191 648		7 269	2 744	196 173
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 596	4 596	17 455		17 455
TOTAL	1 051 136	4 596	24 724	11 865	1 068 591
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	1 051 136	4 596		11 865	1 068 591

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur un compte

d'apport pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciation de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total de ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 814	16 814		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	528	528		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	443	443		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 785	17 785		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	16 814	
TOTAL	16 814	
 Produits à recevoir	 Montant	 Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 600	
Afférents aux services autres		
TOTAL	2 600	

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayreueu - CS 35425
 830 Rue Pierre Landais
 56 854 CAUEN Cedex
 Tél : 02.97.76.20.54 - E-mail : compta@vista-conseil.com
 Siren : 788 599 124

Contributions volontaires en nature

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains,
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 60 €/heure correspondant à un montant de 57 937.20 €

La mise à disposition de moyens est estimée à 86 833.56 € en fonction des indications fournies par AUDELOR, structure d'adossement de l'association.

Mise à disposition gratuite des biens

Une convention de mise à disposition des moyens matériels a été mise en place par AUDELOR en 2024 et modifiée par avenant en 2025. La valorisation des moyens mise à disposition s'élève à 10 800 € pour cet exercice.

AUSTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayeur - CS 35425
830, Rue Pierre Landais
56 854 CAUDAN Cedex
Tél : 02 97 76 20 54 • E-mail : contact@usta-conseil.com
Siren : 788 999 719



Esprit & vision d'entreprise

**ASSOCIATION
INITIATIVE PAYS DE LORIENT**

Association Loi 1901

Siège Social

**12 avenue de la Perrière
56 324 LORIENT**

SIREN : 422 420 505

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

(ce rapport contient 2 pages)

VISTA Audit
Le Mayereau
830 rue Pierre Landais
CS 85425
56855 CAUDAN Cédex
Tél. 02 97 76 20 54
Fax 02 97 76 77 21
contact@vista-conseil.com

www.vista-conseil.com

SARL au capital de 5 000 euros. Société de commissariat aux comptes. Membre de la compagnie régionale de Rennes. RCS Lorient 788 999 779

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous n'avons été avisés d'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce intervenue au cours de l'exercice écoulé.

- **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1- **Convention de partenariat entre votre Association et AUDELOR**

Une convention de mise à disposition des moyens matériels a été mise en place avec AUDELOR en 2024.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge comptabilisée concernant la valorisation des moyens mis à disposition s'élève à 10 800 euros TTC.

A CAUDAN, le 22 mai 2026

Société VISTA AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par François CAZEE

